

Émile-Justin Menier, un chocolatier en République

Les controverses sur la légitimité de la compétence politique d'un industriel dans la France des années 1870

Nicolas DELALANDE

Résumé - La transition institutionnelle des années 1870, du second Empire à la troisième République, permet l'irruption de nouvelles figures sur la scène politique. Émile-Justin Menier, un industriel qui a fait fortune dans la fabrication du chocolat sous le second Empire, entre en politique en 1871 et s'engage dans le camp républicain. Cet article s'intéresse au processus par lequel cet homme d'affaires est parvenu à convertir en peu de temps ses ressources entrepreneuriales en ressources politiques et électorales. En cumulant une implantation locale forte dans le département de la Seine-et-Marne avec un accès direct au centre du pouvoir, Menier s'impose comme une figure originale de la mouvance républicaine, à la charnière de l'économie, de la science et de la politique. Les controverses et les résistances qui accompagnent sa carrière électorale et son projet d'impôt unique sur le capital révèlent les difficultés rencontrées dans le processus de légitimation de la compétence des industriels et des commerçants, et permettent de mieux saisir les mécanismes par lesquels les professionnels de la politique s'efforcent de marginaliser les nouveaux entrants dans l'arène politique. La trajectoire sociale et politique de Menier, au-delà de son cas individuel, illustre enfin les transformations de l'idéologie et de la politique républicaine, et inaugure une nouvelle forme de représentation des intérêts en politique, en imposant l'usage d'une nouvelle catégorie, le « contribuable », dans l'espace public.

La réussite économique est-elle un signe d'élection qui autoriserait ceux qui en bénéficient à s'en prévaloir pour exercer des fonctions politiques ? La bonne gestion des intérêts privés donne lieu à des lectures contradictoires lorsqu'il s'agit d'évaluer l'hypothèse d'une conversion du talent économique en talent politique. Les professionnels de la politique, soucieux de délimiter les frontières du groupe social auquel ils appartiennent, ont tendance à se méfier de l'irruption d'« hommes nouveaux » dans l'arène politique. Ils stigmatisent volontiers ces nouveaux entrants issus du monde des affaires, qui n'auraient aucun droit ni aucune légitimité à agir au nom de l'intérêt général, puisque leur succès économique témoignerait d'un attachement exclusif à la défense et à la promotion de leurs intérêts privés. À l'inverse, les hommes d'affaires qui s'investissent en politique estiment que leur capacité à produire des richesses et à bien gérer leur entreprise est un signe évident de leur aptitude à prendre en main les destinées d'une nation pour la guider vers l'abondance et la prospérité. L'opposition entre ces deux groupes et les deux conceptions du bien public qu'ils revendiquent peut néanmoins s'estomper dans des contextes de crise, de transition ou de recomposition des règles et des valeurs du jeu politique.

La décennie 1870, marquée par la transition du second Empire à la troisième République, fait partie des moments où le renouvellement rapide des institutions, des idéologies et du personnel politique permet l'irruption de nouvelles figures sur la scène politique¹. Mais ce processus n'est pas aussi linéaire que la formule de Daniel Halévy sur « la fin des notables », appelée à une longue postérité, a pu le faire croire². Dans son étude sur l'organisation des campagnes électorales du baron de Mackau, Éric Phélippeau a montré comment un ancien notable, élu sous le second Empire, s'adaptait aux nouvelles règles de la compétition politique inaugurées par la République et parvenait à se faire réélire dans l'Orne jusqu'à sa mort en 1918³. Inversement, l'affirmation des professionnels de la politique, vivant « pour et de la politique⁴ », n'a pas mis fin aux anciennes pratiques notabiliaires. L'enracinement dans un fief et la constitution de clientèles locales sont restés des éléments essentiels dans les stratégies mises en place par les députés de la troisième République pour conquérir les suffrages des électeurs⁵. Les anciennes et les nouvelles pratiques se sont superposées, plutôt qu'elles ne s'excluaient. Les années 1870 jouent à cet égard un rôle charnière, puisque c'est durant cette période qu'ont lieu les conflits, les controverses et les

1. Sur les « entrées en politique », cf. le dossier coordonné par Offerlé (M.), Sawicki (F.), *Politix*, 9 (3), 1996.

2. Halévy (D.), *La fin des notables*, Paris, Grasset, 1930.

3. Phélippeau (É.), *L'invention de l'homme politique moderne : Mackau, l'Orne et la République*, Paris, Belin, 2002. Et plus généralement, Garrigou (A.), *Histoire sociale du suffrage universel (1848-2000)*, Paris, Seuil, 2002.

4. Weber (M.), *Le savant et le politique*, Paris, La Découverte, 2003 (édition originale : 1919), p. 131.

5. Monier (F.), *La politique des plaintes. Clientélisme et demandes sociales dans le Vaucluse d'Édouard Daladier, 1890-1940*, Sèvres, La boutique de l'histoire, 2007.

arrangements qui vont modeler les règles du jeu politique sous la nouvelle République. La confrontation entre les républicains, les orléanistes, les légitimistes et les bonapartistes recouvre à la fois des rivalités et des luttes entre élites sociales, des clivages idéologiques et des conceptions divergentes du métier politique.

La trajectoire sociale et politique d'Émile-Justin Menier (1826-1881) offre un exemple peu connu mais fort significatif sur les transformations qui affectent la profession politique durant les années 1870⁶. Il ne s'agit pas de l'entrée en politique d'un représentant typique des « nouvelles couches sociales » ou d'un ouvrier, figures bien étudiées dans les travaux consacrés à la professionnalisation politique⁷, mais de celle d'un grand industriel, qui a fait fortune sous le second Empire dans la fabrication et la commercialisation du chocolat. Alors qu'il ne semble avoir eu aucun engagement direct dans les affaires publiques auparavant, ce patron se prononce en faveur de la République dès le changement de régime consécutif à la défaite de Napoléon III contre la Prusse en 1870, et se présente, sans succès, dans le département de la Seine-et-Marne aux élections organisées le 8 février 1871 pour désigner les membres de l'assemblée nationale. Il tente de nouveau sa chance aux élections partielles du 2 juillet suivant, dans la Seine cette fois-ci, mais subit un nouvel échec.

L'irruption soudaine de ce chocolatier sur la scène politique provoque, de prime abord, l'étonnement et l'incompréhension de ses contemporains. Pourquoi un industriel prospère, plutôt bien vu des autorités sous le second Empire, décide-t-il du jour au lendemain de s'occuper de politique ? Et de façon encore plus surprenante, pourquoi rejoint-il le camp républicain, alors que sa profession, sa fortune et son statut social devraient, semble-t-il, l'incliner à lutter aux côtés des conservateurs ? En dépit des réactions de dédain et de mépris qui accompagnent l'annonce de son engagement républicain, Menier s'appuie sur son ancrage notabiliaire en Seine-et-Marne, où se trouve la commune de Noisiel, siège de son usine, pour bâtir sa stratégie de conquête du pouvoir. Il multiplie au cours des années 1870 les formes d'action et d'intervention dans l'arène politique, en publiant des brochures et des journaux, en pétitionnant, en s'associant avec les leaders du mouvement républicain. Loin de modérer ses prises de position, il se situe clairement à la gauche de l'échiquier politique et défend les libertés publiques, la laïcité et l'amnistie des communards. Il prétend surtout incarner l'ambition réformatrice de la République en matière économique,

6. Cet article développe des pistes présentées dans Delalande (N.), « Émile-Justin Menier, de l'industriel philanthrope à l'économiste républicain. Langages et pratiques de la justification de soi et de la République » *Hypothèses* 2007. *Travaux de l'école doctorale d'histoire de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne* Paris, Publications de la Sorbonne, 2008

7. Offerlé (M.), « Professions et profession politique », in Offerlé (M.), dir., *La profession politique (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Belin, 1999.

à travers la proposition, qu'il expose sans relâche durant les années 1870 dans ses livres, ses journaux et ses conférences, d'établir un impôt unique sur le capital pour rénover de fond en comble le système fiscal hérité du premier Empire, qu'il juge injuste envers les classes laborieuses et néfaste pour l'activité économique. Ses efforts paraissent enfin récompensés lorsqu'il est élu député de Meaux, à l'occasion des élections législatives du 20 février 1876.

Le processus par lequel Menier convertit ses ressources entrepreneuriales, aussi bien matérielles que symboliques, en ressources politiques et électorales, est particulièrement révélateur des tensions qui traversent l'arène politique dans les années 1870 et des redéfinitions qui s'y déploient. Malgré sa fortune et la réputation de patron-philanthrope qu'il acquiert dans la gestion paternaliste de son usine de Noisiel en Seine-et-Marne, Menier fait figure d'*outsider* dans la compétition électorale. Nouveau riche, il ne maîtrise pas les codes socio-culturels qui permettent de faire carrière parmi les notables conservateurs issus de l'aristocratie foncière. Converti de fraîche date à l'idée républicaine, il ne bénéficie pas non plus de l'ancienneté militante qui unit les républicains de 1848 et ceux qui, tels Léon Gambetta, Jules Ferry ou Jules Simon, se sont fait connaître par leur opposition à l'Empire libéral dans les années 1860. Ni propriétaire foncier, ni avocat, ni médecin, Menier s'est enrichi dans une activité que beaucoup jugent futile et sans grandeur politique, à mille lieux de la défense de l'intérêt général. Qu'il soit fabricant de chocolat suffit, selon ses adversaires, à le disqualifier politiquement.

La trajectoire de Menier peut ainsi être analysée comme une tentative de légitimation de la compétence politique d'un industriel, dont la profession est, au départ, un handicap plutôt qu'un atout dans la compétition électorale. En même temps, il est évident que l'argent dont dispose Menier lui permet de construire localement des ressources notablières⁸, de se rendre utile aux républicains et de s'insérer dans les réseaux politiques et associatifs nationaux. Le travail de conversion auquel ce patron se livre mêle de manière inextricable des questions matérielles et des enjeux d'ordre symbolique. Écrire, pétitionner, financer, se justifier, sont les modalités complémentaires du processus par lequel Menier tente de légitimer son entrée en politique et de construire sa carrière électorale. Cet article s'intéressera plus particulièrement aux controverses déclenchées par la prétention de cet homme d'affaires à s'investir simultanément dans les sphères de l'économie, de la science et de la politique. Mais si elle rencontre la résistance des élites traditionnelles et des professionnels de la politique, l'irruption d'un personnage comme Menier produit en retour des effets sociaux, politiques et idéologiques sur l'arène politique. On prêterait donc éga-

8. Sur le sujet de la notabilité, cf. notamment les deux dossiers « Trajectoires de la notabilité » dirigés par Briquet (J.-L.), *Politix*, 17 (65) et 17 (67), 2004.

lement attention à ce que « Menier fait à la République », puisque la professionnalisation politique ne consiste pas seulement dans un processus d'adaptation du nouvel entrant aux codes en vigueur, mais aussi dans l'introduction de nouvelles pratiques et de nouveaux discours politiques.

La construction locale de la notabilité

Émile-Justin Menier est considéré dans les années 1860 comme le plus grand industriel du chocolat, à la tête d'une entreprise dont il a hérité à la mort de son père Jean Antoine Brutus en 1853. Sa renommée, immense lors de son décès en 1881, s'est forgée progressivement. L'entreprise familiale produisait à ses débuts, en 1825, des poudres pharmaceutiques. La fabrication du chocolat resta longtemps une activité secondaire, peu mise en avant par Menier père, soucieux de se présenter en inventeur scientifique plutôt qu'en producteur d'un bien de consommation jugé exotique et luxueux. Le métier de chocolatier n'avait pas encore conquis sa dignité, dans un contexte où les grandes réussites économiques, saluées comme telles par les contemporains, s'opéraient dans les chemins de fer, le charbon ou la banque. En 1852, gravement malade, Jean Antoine Brutus Menier chercha à se faire décerner la légion d'honneur. Les lettres de recommandation envoyées au ministre du Commerce à l'appui de sa demande de décoration, notamment par le maire de Noisiel, insistent sur les activités pharmaceutiques de l'entrepreneur : « Monsieur Menier ne se présente pas comme chocolatier, mais bien comme ayant créé en France une industrie nouvelle, la pulvérisation en grand et par mécanique de toutes les substances pharmaceutiques employées dans l'art de guérir et d'un secours utile pour la médecine⁹. »

Réussite économique et paternalisme social

C'est sous la direction d'Émile-Justin Menier que l'entreprise se consacre presque exclusivement à la production de chocolat¹⁰. L'industriel déploie une stratégie d'intégration verticale dont le succès est rapide : il achète des terrains au Nicaragua pour y développer ses propres plantations de cacao, achemine lui-même ses matières premières, crée une raffinerie de sucre à Roye dans la Somme et fait de l'usine de Noisiel, située sur les bords de la Marne et employant quatre cents ouvriers dans les années 1860, un établissement modèle. Le passage au libre-échange en 1860 lui permet de réduire le prix à la vente de ses chocolats et de justifier sa réussite au nom de la démocratisation

9. Archives nationales (AN par la suite), F¹² 5209, dossier de légion d'honneur, Jean Antoine Brutus Menier.

10. Un récit de l'histoire de la famille Menier et de son entreprise est proposé, sur le mode de la « saga » dynastique, par Marrey (B.), *Un capitalisme idéal*, Paris, Clancier-Guénaut, 1984.

des biens de consommation. C'est à ce titre que le second Empire le fait chevalier de la légion d'honneur en 1861, à un âge encore précoce (35 ans). Le préfet de police de Paris le présente comme l'un des premiers négociants à avoir fait bénéficier le public de la diminution des droits sur les sucres¹¹. Ce registre de justification sera repris à la fin de sa vie dans toutes les hagiographies qui lui seront consacrées¹². En seulement dix ans, le métier de chocolatier est devenu légitime, grâce à son inscription dans un discours de promotion de la consommation et d'amélioration du bien-être du plus grand nombre.

Menier ne se contente toutefois pas de cette réputation de grand industriel. Le patronat de la seconde industrialisation naissante a besoin de justifier son nouveau rôle social. C'est ainsi que l'on peut comprendre l'émergence du paternalisme et du langage qui l'accompagne¹³. Alain Dewerpe définit les politiques sociales comme des « stratégies patronales, des systèmes ordonnés d'intentions et d'actions, qui impliquent, en projet ou en réalité, une relation sociale offrant un échange symbolique efficace par des signes de reconnaissance (symétriques ?) visant à construire une "cause commune" au travail et débouchant sur la légitimation et l'accord dans l'entreprise industrielle¹⁴ ». Cette politique constitue certes une forme de rationalité économique patronale, puisque Menier cherche à stabiliser la main-d'œuvre, mais les arguments qu'il mobilise ne sont pas de purs artifices rhétoriques¹⁵. Dans les années 1860, l'entreprise met en place des écoles primaires pour les enfants des ouvriers, une caisse d'épargne et une coopérative de consommation. L'œuvre sociale de Menier culmine en 1874 lorsque commence la construction de la cité ouvrière de Noisiel, directement inspirée des cités anglaises de Leeds et Bradford. Les maisons ouvrières sont des modèles de l'architecture hygiéniste, avec leur eau courante, leurs sanitaires et leurs jardins ouvriers. La vie des employés est entièrement prise en charge dans la ville de Noisiel, marquée matériellement et symboliquement, encore de nos jours, par la présence de la famille Menier¹⁶.

11. AN, F¹² 5209, dossier de légion d'honneur, Émile-Justin Menier, lettre du 26 janvier 1861.

12. Un exemple parmi d'autres : « Ce manufacturier savant et curieux [...] a démocratisé, par la puissance de ces usines, un important produit alimentaire, jadis objet de luxe » (Salomé (P.), *Télégraphe*, 29 septembre 1877).

13. Noirielle (G.), « Du patronage au paternalisme. La restructuration des formes de domination de la main d'œuvre ouvrière dans l'industrie métallurgique française », *Le mouvement social*, 144, 1988.

14. Dewerpe (A.), « Conventions patronales. L'impératif de justification dans les politiques sociales des patronats français (1800-1936) », in Schweitzer (S.), dir., *Logiques d'entreprises et politiques sociales des XIX^e et XX^e siècles*, Lyon, Programme Rhône-Alpes « Recherches en sciences humaines », 1993.

15. « Il lui fallait aussi former une population ouvrière à la fois reconnaissante, dévouée et tout à fait instruite, au point de vue professionnel. Rien ne lui a coûté pour en arriver là : il lui a assuré près de l'usine le logement, la nourriture, et avec une intelligence prévoyante qui mérite d'être donnée en exemple à tous » (*Le Gaulois*, 18 février 1881).

16. Valentin (M.), Michel (R.), « Le fait municipal dans les politiques spatiales et sociales du patronat : les Menier entre 1871 et 1914 », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 4, 1988.

Quelle est l'efficacité de cette politique patronale ? Son but est de produire un effet d'harmonie sociale et de consensus entre le patron et ses ouvriers. Menier apparaît à ce titre comme un parfait exemple de l'économie sociale leplaysienne qui se développe sous le second Empire. Il est d'ailleurs membre de la Société internationale des études pratiques d'économie sociale, fondée par Le Play. Le rapport de l'exposition universelle de 1867 sur la situation des ouvriers salue les soins et les médicaments mis à la disposition des employés de Noisiel, ainsi que les cantines pour les célibataires et les indemnités versées en cas de maladie. Plus largement, l'effet de cette politique est de justifier le rôle du patron comme père de ses ouvriers, dans le maintien d'une famille et d'une communauté de destin. Ce paternalisme repose ainsi sur le rapprochement de la sphère de l'entreprise et de celle de la famille.

Les usages politiques de la réputation philanthropique

La proximité qu'il est supposé entretenir avec ses ouvriers offre à Menier la possibilité de faire un usage politique de sa réputation de « patron-modèle ». Tout au long des années 1870, il prétend s'engager et parler au nom des « classes laborieuses », dont il dit connaître et défendre les intérêts, non seulement parce qu'il s'est efforcé d'améliorer le cadre de vie de ses employés, mais aussi parce qu'il s'est attaché à démocratiser la consommation du chocolat. Dans la profession de foi par laquelle il fait connaître en 1871 son engagement en faveur de la République, Menier indique qu'il veut promouvoir « tous les projets qui intéressent les classes ouvrières, dont je me suis constamment occupé¹⁷ ». De même, en 1873, il adresse au *Figaro* deux brochures « destinées, écrit ironiquement le rédacteur de l'article, à prouver que son auteur est un des rares patrons qui ont trouvé le secret de rendre les ouvriers heureux¹⁸ ».

Les rapports de police soulignent en effet à plusieurs reprises la popularité de Menier auprès des ouvriers. Sans que l'on puisse savoir si ces affirmations correspondent à l'expérience vécue des ouvriers ou aux pensées que les informateurs de la préfecture de police leur prêtent, ces rapports donnent malgré tout des indications sur la réputation de Menier. On apprend ainsi qu'il serait très apprécié des employés et des surveillants du parc Monceau, où il possède un hôtel particulier, à tel point qu'il n'aurait rien eu à craindre pour ses biens durant la Commune¹⁹. Lors des banquets ou des fêtes qu'il organise à Noisiel dans les années 1870, la présence des ouvriers, de leurs femmes et de leurs enfants, est soigneusement recherchée et mise en scène. Ces réjouissances publiques sont en effet conçues pour donner aux employés de la maison

17. Archives de la préfecture de police (APP par la suite), BA 1179, profession de foi du candidat Menier aux élections à l'assemblée nationale du 2 juillet 1871.

18. *Le Figaro*, 4 décembre 1873.

19. APP, BA 1179, rapport du 18 novembre 1872.

Menier l'occasion de remercier publiquement leur bienfaiteur, et d'exprimer leur gratitude à l'égard de celui qui les fait grandir, vivre et travailler. C'est ainsi qu'à l'occasion de la fête organisée en août 1876, en présence de députés, de sénateurs, de conseillers municipaux, de journalistes, et de six cent cinquante ouvriers et ouvrières, une petite fille de 13 ans est chargée de lire à voix haute le message de remerciement des élèves de l'école fondée par Émile-Justin Menier :

« Madame et Monsieur Menier, chers bienfaiteurs,

Laissez-nous vous remercier pour cette instruction que nous vous devons et qui rendra plus faciles nos pas dans la vie. Pour les pauvres gens, l'instruction est difficile à acquérir parce qu'elle coûte cher. Eh bien vous avez pris soin de dispenser nos parents de toutes dépenses à ce sujet, vous nous avez tout donné jusqu'au papier, aux plumes, aux crayons. Aussi croyez à notre reconnaissance et soyez sûrs que chaque année nous nous efforcerons de nous rendre dignes de tous les sacrifices que, sans compter, vous avez voulu faire pour nous²⁰. »

Le paternalisme social auquel Menier se prête lui vaut la déférence de ses ouvriers et l'estime sociale de ses concitoyens²¹. À sa mort en 1881, les nécrologies que lui consacrent les journaux reproduisent toutes le *topos* figurant les ouvriers et les ouvrières en pleurs autour de la dépouille de leur « père » :

« En dehors de la famille si éprouvée, il y a, à Noisiel, une autre grande famille qui l'aime et le pleure. Il est mort à la tâche, au milieu de toutes ses créations grandioses, en pleine possession de ce génie industriel qui a fait du nom de M. Menier un des noms illustres de la France. Ceux qui ont pu assister à la levée du corps, à Noisiel, ont vu un spectacle qui a profondément impressionné. Tous les ouvriers, à qui il fit tant de bien, entouraient son cercueil, ne voulant pas le quitter ; les femmes versaient des larmes abondantes. [...] M. Menier fut un vrai philanthrope ; il aimait à faire le bien sous toutes ses formes²². »

Il n'est pas étonnant dès lors que le nom de Menier soit étroitement associé à celui de la ville sur laquelle il est supposé répandre ses bienfaits. L'identification entre le patron chocolatier et son « fief », Noisiel, est une première étape dans la construction et la territorialisation de puissantes ressources notabilliaires²³. Le pouvoir de Menier se lit dans l'espace par l'organisation de la ville autour de l'usine, des maisons ouvrières et du « petit château » dans lequel l'industriel s'installe à partir de 1854, avant d'acheter en 1879 le grand château possédé jusqu'alors par une famille de l'aristocratie. L'emprise économique et sociale

20. Demeny (P.), « La fête à Noisiel », *Le Bien public*, 22 août 1876.

21. Son cas n'est évidemment pas unique. Cf. à propos des Schneider au Creusot, Offerlé (M.), « « À Monsieur Schneider ». Quand les ouvriers demandent à leur patron de se présenter à la députation (janvier 1902) », in Favre (P.), dir., *L'atelier du politiste. Théories, actions, représentations*, Paris, La Découverte, 2007.

22. Nécrologie parue dans *Le Briard*, sans date, conservée au service du patrimoine de la mairie de Noisiel.

23. Sur le rapport entre notabilisation et espace urbain, cf. Hamman (P.), *Les transformations de la notabilité entre France et Allemagne. L'industrie faïencière à Sarreguemines (1836-1918)*, Paris, L'Harmattan, 2005.

qu'il exerce sur la commune lui permet d'être élu maire de Noisiel en mai 1871, peu de temps après son échec aux élections à l'assemblée nationale du 8 février. Ce premier mandat local, qu'il transmettra à l'un de ses fils, marque le début de sa carrière électorale. En octobre 1871, il étend son influence en devenant conseiller général du canton de Meaux. Il est alors l'un des quatre ou cinq plus gros employeurs de Seine-et-Marne, et son aura rejaillit sur tout le département.

Les ressources notablières territoriales dont Menier dispose ne sont toutefois pas suffisantes pour lui permettre d'arriver immédiatement au centre du pouvoir. Le 8 février 1871, alors que les élections sont gagnées par une majorité conservatrice qui s'est engagée, à la différence des républicains, à mettre fin à la guerre avec les Prussiens, Menier ne récolte que 10 719 voix sur 43 606 votants dans le département de Seine-et-Marne²⁴. Il se présente de nouveau lors des élections partielles du 2 juillet suivant, mais cette fois-ci dans le département de la Seine. Le scrutin de liste utilisé pour désigner les membres de l'assemblée nationale ne lui est guère favorable, puisqu'il ne lui permet pas de convertir pleinement sa réputation et ses réseaux locaux en ressources électorales. Sa candidature dans la Seine témoigne de son rapprochement avec les leaders du mouvement républicain, mais son nom finit par être noyé dans une liste de candidats prestigieux, parmi lesquels Jules Barni, Léon Gambetta, Martin Nadaud, Louis Wolowski. Sa présence sur les listes républicaines semble découler de la volonté des leaders parisiens de composer des listes associant des militants connus à des économistes, des négociants, des banquiers, afin d'accroître l'audience de leurs idées en s'appuyant sur les réseaux du commerce parisien²⁵. La candidature de Menier est justifiée par le journal *Le Peuple souverain* en ces termes : « Aujourd'hui plus que jamais, l'Assemblée a besoin d'hommes pratiques, pour résoudre les problèmes industriels et commerciaux qui s'imposent au législateur²⁶. » C'est donc en qualité d'industriel et de négociant, en prise avec les réalités économiques, que Menier s'intègre à la mouvance républicaine : « Si vous voulez bien, chers concitoyens, m'honorer de vos suffrages, j'apporterai au triomphe de ces idées mon expérience des affaires et un dévouement absolu aux intérêts du pays, et particulièrement à ceux de notre cité²⁷. »

24. Bourloton (E.), Cougny (G.), Robert (A.), dir., *Dictionnaire des parlementaires français*. Volume 4, Paris, Bourloton Éditeur, 1891, p. 338.

25. Nord (P.), *The Republican Moment. Struggles for Democracy in Nineteenth Century France*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1995.

26. *Le Peuple souverain*, 3 juillet 1871.

27. APP, BA 1179, tract distribué pour la candidature de Menier aux élections à l'assemblée nationale du 2 juillet 1871.

L'entrée en politique d'un industriel : les stratégies de conversion des ressources entrepreneuriales

Pour exister politiquement, le chocolatier ne doit pas seulement servir de caution ou de faire-valoir aux professionnels du républicanisme. *Outsider*, il doit convaincre de la légitimité de sa compétence politique et se rendre utile à ceux qui pourraient l'aider à lancer sa carrière. Parce qu'il n'a pas subi toutes les épreuves par lesquelles sont passés les républicains (exil, défaite, opposition, procès, etc.)²⁸, Menier est obligé de se démultiplier pour se faire connaître et se faire accepter comme un partenaire politique crédible. Ses stratégies de conversion empruntent par conséquent les voies habituelles que doivent suivre les nouveaux entrants pour légitimer leurs ambitions politiques²⁹.

La construction d'une nouvelle offre politique : l'utopie de l'impôt unique sur le capital

Le nom de Menier est immédiatement associé dans les années 1870 à son projet d'impôt unique sur le capital. Ce système, qu'il propose de substituer aux impôts sur la consommation qui pèsent sur les classes pauvres et aux « quatre vieilles » contributions directes créées sous la Révolution française, lui sert d'étendard pour rallier les industriels et les commerçants à la République³⁰. À ses yeux, l'établissement d'une république démocratique suppose de transformer la signification de l'impôt en lui ôtant la dimension arbitraire et oppressive qui lui était associée sous les régimes monarchiques et impériaux. Il se présente ainsi comme l'inventeur d'un procédé susceptible d'enraciner la République et de lui gagner le soutien de nombreuses couches de la population. Il voit dans l'iniquité du système fiscal du XIX^e siècle la principale cause des maux politiques et des divisions sociales qui ont affaibli la France depuis l'époque napoléonienne. Au lieu d'être vécu comme une extorsion de fonds, l'impôt devrait être mis au service de la collectivité pour rendre visible l'effort de solidarité nationale. Menier appelle dès 1870 à recourir à l'impôt pour venir en aide aux victimes de la guerre contre la Prusse³¹. À la différence de Thiers, dont il réprovoie les choix fiscaux et protectionnistes, il estime que la République ne peut se

28. Weill (G.), *Histoire du parti républicain en France de 1814 à 1870*, Paris, Alcan, 1900 ; Tchernoff (I.), *Le parti républicain au coup d'État et sous le second Empire*, Paris, Pedone, 1906 ; Pilbeam (P.), *Republicanism in Nineteenth Century France 1814-1871*, London, MacMillan, 1995.

29. Cf. à ce sujet les remarques de Lagroye (J.), avec François (B.), Sawicki (F.), *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006 (5^{ème} édition), p. 238.

30. Bouvier (J.), « Le système fiscal français du XIX^e siècle. Étude critique d'un immobilisme », in Bouvier (J.), Wolff (J.), dir., *Deux siècles de fiscalité française, XIX^e-XX^e siècles. Histoire, économie, politique*, Paris, Mouton, 1973.

31. Menier (É.-J.), *Des indemnités aux victimes de la guerre (invasion et émeute) avec l'impôt simplifié considéré comme prime d'assurances, suppression des emprunts et de la dette publique*, Paris, Guillaumin, 1871.

contenter d'être conservatrice, mais qu'elle « sera réformatrice, car sa grande force, c'est d'être accessible à tous les progrès³² ».

Son projet consiste à taxer les capitaux fixes improductifs, qu'il distingue des capitaux circulants, seules sources de richesses. L'imposition du capital fixe ne nécessiterait, selon lui, qu'une évaluation extérieure et objective des propriétés et des outils par des commissions cantonales, à la différence de l'impôt sur le revenu qui obligerait les contribuables à déclarer personnellement leurs revenus à l'administration. La simplification du système fiscal par la création d'un impôt unique et proportionnel, établi grâce à la confection d'un recensement de la fortune de la France, sur le modèle du cadastre, supprimerait les motifs de mécontentement des citoyens à l'égard du fisc. Surtout, cet impôt permettrait d'affranchir le travail et la consommation de toute taxe et pénaliserait l'oisiveté des propriétaires qui se contentent de vivre de leur richesse acquise sans la faire fructifier.

Ce projet d'impôt unique sur le capital s'inscrit dans une longue lignée d'utopies fiscales, depuis les projets d'impôt unique de Vauban et des physiocrates au XVIII^e siècle, jusqu'aux théories de Proudhon et Girardin au XIX^e siècle, et plus tard à l'impôt sur l'énergie proposé par l'industriel Schueller dans les années 1950, qui toutes poursuivent l'objectif de simplifier l'imposition et de la rendre, pour ainsi dire, inoffensive voire agréable³³. Menier s'inspire très directement des théories d'Émile de Girardin, auteur en 1852 d'une proposition de création d'un impôt unique sur le capital³⁴. Tout comme lui, Menier conçoit l'impôt sous la forme d'une assurance qui protège la propriété contre les risques politiques et sociaux, puisque les recettes fiscales donnent au gouvernement les moyens de faire régner l'ordre et la tranquillité publique. L'imposition du capital n'a pas pour vocation de spolier la bourgeoisie, mais de lui apporter la sécurité de sa propriété, sans laquelle aucune activité économique ne peut s'épanouir. Plus largement, Menier puise ses références dans les ouvrages des penseurs utopistes du premier XIX^e siècle. Il reprend à Saint-Simon la métaphore du frelon et des abeilles³⁵, tandis que des observateurs comparent ses projets à ceux de Fourier³⁶. Il revendique également sa filiation avec les inventeurs du progrès technique, comme Papin, Fulton et Stephenson. L'impôt sur le capital serait à l'économie politique ce que la machine à vapeur fut à la révolution industrielle³⁷.

32. Menier (É.-J.), *L'avenir économique. Tome deuxième, partie économique*, Paris, Plon, 1880, p. 703.

33. Cf. le dossier « Les utopies fiscales » de la *Revue française de finances publiques*, 29, 1990.

34. Girardin (É. de), *L'impôt*, Paris, Librairie nouvelle, 1852 (6^{ème} édition).

35. Menier (É.-J.), *L'avenir économique. Tome premier, partie politique*, Paris, Plon, 1875, p. 9.

36. Dans un article hagiographique paru dans le *Télégraphe* le 29 septembre 1877, l'auteur, Paul Salomé, compare la cité ouvrière de Noisiel à « une ruche, une grande famille, un *phalanstère* gouverné par un philanthrope et administré, je puis l'écrire aussi, par une petite famille modèle ».

37. Menier (É.-J.), *L'impôt sur le capital*, Paris, Plon, 1874, p. 1.

L'autre source à laquelle Menier se rattache est la pensée libérale, dans ses versions anglaise et française. Il emprunte aux socialistes des années 1830 leurs aspirations utopiques et les conjuguent avec les promesses de prospérité commerciale et de bien-être des théoriciens libéraux comme Adam Smith, Jean-Baptiste Say, John Stuart Mill ou Frédéric Bastiat³⁸. La référence à l'Angleterre est fondamentale, puisque Menier se pense comme l'équivalent français de Richard Cobden, industriel manchestérien fondateur de l'*Anti-Corn Law League* et propagateur du libre-échange, et prend pour exemple le libéralisme populaire mis en œuvre par Gladstone³⁹. Son projet d'impôt sur le capital serait la version adaptée au tempérament français de l'*Income Tax* et permettrait, tout comme l'adoption de cet impôt par les Anglais en 1842 a rendu possible l'abolition des *Corn Laws* en 1846, de supprimer toutes les barrières intérieures et extérieures qui entravent le commerce français. Le libéralisme de Menier est en définitive à la fois politique et économique, puisqu'il se montre attaché aussi bien à libérer le commerce qu'à garantir la liberté d'expression, de réunion et d'association des citoyens.

Les modalités d'intervention dans l'espace public

Menier redouble d'activité pour diffuser ses idées dans les années 1870. Créer un espace public où seraient discutées de façon démocratique les questions fiscales et économiques lui paraît indispensable pour vaincre les résistances protectionnistes des puissants et, ce faisant, garantir le consentement de tous à l'impôt. C'est aussi pour lui le moyen d'asseoir sa notoriété et d'associer son nom à un projet politique susceptible de répondre aux attentes des industriels et des commerçants.

Former et informer l'opinion publique passe tout d'abord pour Menier par la publication de multiples brochures présentant ses idées en matière fiscale. L'éditeur Plon accueille la plupart de ses écrits dans la collection de la « Bibliothèque de la réforme fiscale et économique » et fait traduire sa théorie de l'impôt sur le capital en anglais et en espagnol. Menier alterne entre des publications consacrées à l'impôt et des livres plus généraux sur l'avenir de la civilisation. Tous sont empreints de positivisme et de républicanisme. Comment les écrit-il ? Les contemporains de Menier sont persuadés qu'il ne peut être l'auteur unique de ces ouvrages. Les enquêteurs pensent qu'il en fait écrire certains par ses ouvriers⁴⁰, d'autres par l'économiste et député Pascal Duprat⁴¹,

38. Jones (G. S.), *La fin de la pauvreté. Un débat historique*, Maisons-Alfort, éditions è®e, 2007 (édition originale : 2004), traduit par Bourdeau (V.), Jarrige (F.) et Vincent (J.).

39. Cf. le *Bulletin de vote* n° 49 d'André Gill, 1876 ; Biagini (E.), *Liberty, Retrenchment and Reform: Popular Liberalism in the Age of Gladstone, 1860-1880*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.

40. APP, BA 1179, article du *Figaro*, 4 décembre 1873.

41. APP, BA 1060, rapport du 11 décembre 1875.

ou bien encore par le publiciste Yves Guyot, qui est son secrétaire particulier depuis le début des années 1870. Pour faire connaître ses brochures, Menier expose également ses idées lors de conférences publiques, comme à Paris-Passy, Lille, Montpellier, Nîmes et Béziers en 1874⁴².

L'année 1874 marque une étape dans la diffusion sociale des idées de Menier. Alors que le ministre des Finances du gouvernement de l'ordre moral, Pierre Magne, défend un projet de budget qui prévoit de réclamer 149 millions d'impôts nouveaux aux contributions indirectes et aux droits d'enregistrement, Menier lance en avril 1874 une campagne de pétition en faveur d'une première application de son impôt sur le capital⁴³. Le texte de la pétition proteste contre les augmentations déjà votées par l'assemblée, qui portent notamment sur les savons, les boissons, les huiles, les sucres et les viandes salées, mais aussi sur les chèques et les transports par petite vitesse. Menier propose de mettre un terme à cette politique d'expédients fiscaux et de cesser de « pressurer » la matière imposable par l'adoption d'un impôt de 1 franc pour 1 000 francs sur le capital. Au-delà de ce projet fiscal, il appelle les commerçants et les industriels à se grouper pour défendre leurs intérêts et ceux de la République :

« Quant à nous, signataires de cette pétition, agriculteurs, industriels, commerçants, nous répudions cet antagonisme qu'on a voulu établir entre ces organes de la richesse nationale. Convaincus de cette profonde vérité que tous les intérêts légitimes sont harmoniques, nous nous groupons autour de l'impôt sur le capital, parce que, supprimant toutes ces vaines distinctions, non seulement il est une affirmation énergique et positive de la solidarité nationale ; mais encore, il assure, dans l'assiette de l'impôt, cette justice et cette équité qu'on invoque si haut et qu'on observe si peu⁴⁴. »

Cette pétition obtient un succès estimable puisqu'elle recueille en trois mois près de 20 000 signatures. On peut supposer que Menier, membre de la chambre de commerce de Paris, s'est appuyé sur le réseau des chambres commerciales de province pour diffuser sa pétition. La carte de répartition des signataires indique un fort contraste entre des départements qui fournissent l'essentiel des signatures (les départements du Nord, de la région lyonnaise et du pourtour méditerranéen) et des départements ruraux dans lesquels Menier n'a pas cherché ou pas réussi à faire connaître son projet. Les signataires sont en grande majorité commerçants, industriels, négociants, cultivateurs. La perspective d'une suppression des multiples taxes indirectes qui entravent la circulation des biens de consommation et des marchandises séduit sans aucun doute les

42. Menier (É.-J.), *Discours et conférences, Lille-Nîmes-Montpellier-Cette-Béziers, août-septembre 1874*, Paris, Plon, 1874.

43. Pétition demandant une première application de l'impôt sur le capital, rédigée par Émile-Justin Menier et adressée à la commission du budget de l'assemblée nationale en avril 1874 (AN, C 4278, C 4279 et C 4280).

44. AN, C 4278.

producteurs. Certaines pétitions sont signées par l'ensemble du personnel d'une usine, comme à Firminy (Loire), où les signatures des deux propriétaires précèdent les 336 signatures de leurs ouvriers. Dans les villes comme Nantes ou Paris, les artisans et commerçants font circuler la pétition de boutique en boutique et la renvoie recouverte de l'ensemble des signatures des membres d'une même profession. Ce pétitionnement accroît la visibilité du projet de Menier, au moment où le député des Landes Pascal Duprat, proche collaborateur de l'industriel, dépose à l'assemblée nationale une proposition de loi en faveur de l'impôt sur le capital.

La création de la revue bi-mensuelle *La Réforme économique* en novembre 1875 offre à Menier un nouvel espace d'exposition et de diffusion de ses convictions. Il avait jusque-là aidé des journaux républicains en les finançant, mais ne disposait pas de tribune pour faire connaître ses opinions. *La Réforme économique*, dont le rédacteur en chef est Yves Guyot, réunit des collaborateurs nombreux, parmi lesquels les frères Bertillon, Alphonse Daudet, Jean-Gustave Courcelle-Seneuil, Camille Pelletan, Maurice Rouvier, le docteur Paul Topinard, Émile Zola. Les questions économiques y occupent la plus grande part, mais la revue s'intéresse également aux déclinaisons littéraires, scientifiques et philosophiques du républicanisme. Les auteurs de la revue pensent que la République ne pourra convaincre les Français de la soutenir qu'à la condition de mettre en œuvre des réformes audacieuses et de liquider les vestiges du centralisme bonapartiste. Menier achète ensuite en 1876 le quotidien *Le Bien public*, qui se fixe comme programme dans son premier numéro du 2 février 1876 d'indiquer le chemin que doit suivre la République pour vaincre les monarchistes et les bonapartistes : « La République n'arrivera à ce résultat qu'à une condition : prouver qu'elle fait mieux que tous les autres gouvernements les affaires du pays. [...] Il faut que toutes les institutions de l'an VIII, qui enserrent et qui écrasent la France, disparaissent⁴⁵. »

L'insertion dans les réseaux républicains et la conquête électorale de 1876

Par ses brochures, sa pétition et ses journaux, qui participent d'une stratégie somme toute classique d'insertion dans l'espace politique, Menier s'impose comme un personnage important et influent de la gauche républicaine. Ses liens avec le monde politique, précoces, remontent à 1871. Menier semble avoir compris très tôt que, s'il voulait être élu, il lui faudrait parvenir à combiner ses ressources notabiliaires locales avec un accès direct au centre du pouvoir. La principale ressource dont il dispose pour s'insérer dans les réseaux républicains est évidemment financière : dès 1872, les rapports de police indiquent les noms

45. « Notre programme », *Le Bien public*, 2 février 1876.

des journaux républicains auxquels Menier apporterait son soutien, comme *Le Peuple souverain*, *Le Ralliement*, *La Démocratie*, *La Tribune*⁴⁶. La même année, il propose à Léon Gambetta de financer *La République française*.

De cette époque date, selon les indicateurs de la préfecture de police, une « sorte d'intimité » entre Menier et le chef des républicains, qui laisserait ses papiers personnels chez le chocolatier, dans son hôtel particulier du parc Monceau⁴⁷. Cette résidence, que Menier occupe en alternance avec sa demeure de Noisiel, devient un lieu de rendez-vous républicain, où Eugène Spuller et Gustave Isambert logent à l'occasion. Menier s'efforce d'afficher sa proximité avec Gambetta, et participe notamment au banquet républicain organisé le 14 juillet 1872 à la Ferté-sous-Jouarre, en Seine-et-Marne, en présence de l'élu parisien⁴⁸. D'après un informateur, ce dernier « aurait déclaré à Menier qu'aux élections prochaines il le patronnerait avec l'appui du parti radical dans une circonscription départementale⁴⁹ ». De fait, l'appui de Gambetta sera sans doute décisif dans la victoire électorale de Menier en février 1876. Par la suite, leurs rapports se détérioreront, dès lors que Menier n'aura plus directement besoin du leader républicain pour poursuivre sa carrière politique. À l'automne 1876, Menier lance même dans les colonnes de son quotidien *Le Bien public* une campagne virulente contre celui qu'on accuse désormais d'« opportunisme ». Le théoricien de l'impôt sur le capital se sent alors menacé par la concurrence que pourrait lui faire le projet d'impôt sur le revenu présenté par Gambetta en octobre 1876. Inquiet de perdre la « niche » politique qu'il occupait, Menier s'en prend à son ancien protecteur en le traitant d'« économiste de carton⁵⁰ ». La crise du 16 mai 1877, à la suite de laquelle Menier versera 100 000 francs en faveur du comité de propagande républicaine mis sur pied pour obtenir la réélection des 363 députés hostiles à Mac Mahon, contribuera à réconcilier les deux hommes⁵¹.

Les ressources nationales que Menier mobilise ne relèvent pas exclusivement de l'arène politique. Comme Philip Nord l'a souligné, l'inscription dans les réseaux républicains passe également par la participation à de très nombreuses associations, ligues et sociétés savantes. C'est dans cette sphère « para-politique » que l'idée républicaine a pu être diffusée et appropriée par des représentants de la « société civile », industriels, négociants, artistes, savants, etc.⁵² Menier n'échappe pas à ce phénomène de multi-appartenance caractéristique de l'espace politique

46. APP, BA 1179, rapports des 29 avril, 7 août 1872 et 12 novembre 1872.

47. APP, BA 917, rapport du 22 août 1872.

48. APP, BA 917, rapport du 15 juillet 1872.

49. APP, BA 1179, rapport du 22 août 1872.

50. APP, BA 919, rapport du 20 octobre 1876.

51. APP, BA 1179, « Solidarité nationale », *L'Évènement*, 7 août 1877.

52. Nord (P.), *The Republican Moment...*, op. cit.

républicain des années 1860-1870. Il est ainsi très largement intégré aux associations économiques du commerce parisien : élu membre de la chambre de commerce de Paris en 1872, il participe également à l'Union nationale pour le commerce et l'industrie (UNCI), à différentes associations de promotion du libre-échange (Ligue de la délivrance créée en 1872, Association pour la liberté commerciale en 1878) et fonde en 1879 la Ligue permanente pour la défense des intérêts des contribuables et des consommateurs, qui réunit des parlementaires, des économistes et des industriels. Son engagement dans plusieurs sociétés savantes, consacrées à l'économie (Société d'économie politique, Société d'études économiques pour les réformes fiscales) ou à des sujets plus généraux (Société d'anthropologie, Société pour l'avancement des sciences) contribue à forger sa réputation de protecteur des arts et des sciences, tandis que son soutien à la Ligue de l'enseignement et à l'Union démocratique de propagande anti-cléricale accrédite la sincérité de sa conversion au républicanisme.

L'élection de Menier le 20 février 1876 comme député de Meaux à la chambre des députés résulte des effets cumulés de sa stratégie de notabilisation locale et de ses efforts pour s'intégrer aux réseaux républicains parisiens. Le mode de scrutin retenu en 1876 lui est nettement plus favorable que celui appliqué en 1871. L'élection au scrutin uninominal à deux tours permet en effet à Menier de se présenter dans l'arrondissement de Meaux, où se trouve Noisiel, dans le canton de Lagny. Il peut donc s'appuyer sur sa réputation et sa clientèle locales, ainsi que sur ses soutiens parmi les élus du département (comme le sénateur républicain Alexandre Foucher de Careil) pour conquérir les voix des électeurs. Son élection se déroule cependant dans des circonstances particulières, puisqu'il doit affronter non pas un conservateur, mais un républicain modéré, l'avocat Paul Jozon, originaire de la Ferté-sous-Jouarre et député sortant⁵³. Ce sont deux personnages implantés localement qui s'affrontent, avec un avantage au second, dont l'engagement républicain remonte aux années 1860. Menier a cependant pour lui d'être soutenu, à demi-mot, par les républicains parisiens, et d'avoir assisté au banquet organisé en présence de Gambetta à la Ferté-sous-Jouarre le 14 juillet 1872, alors que Jozon ne s'y était pas rendu.

La campagne porte notamment sur la proposition d'impôt sur le capital défendue par Menier. Jozon tente de convaincre les paysans que ce nouvel impôt frapperait lourdement la terre et les désavantagerait. De son côté, Menier fait distribuer par des agents électoraux un tract énumérant les votes de Jozon à l'assemblée nationale, montrant que celui-ci a accepté toutes les augmentations d'impôts proposées par le ministre des Finances, tandis que les autres députés républicains refusaient de les voter. Les enjeux économiques, dont Menier a fait

53. Logre (B.), *Jozon-Menier. Récit d'une campagne électorale en 1876 dans l'arrondissement de Meaux, Dammarie-les-Lys*, Éditions Ammateis, 1986. Aux élections du 8 février 1871, Jozon avait été élu au sixième rang sur sept avec 23 199 voix sur 43 606 votants, alors que Menier ne récoltait que 10 719 voix.

sa spécialité, occupent une place importante dans les débats de la campagne locale. Le 20 février, Menier l'emporte aisément, par 11 834 voix contre 7 684, en dépit du manque de soutien des journaux locaux. À Noisiel, il obtient 75 voix sur les 81 suffrages exprimés. Dans les trois communes avoisinantes, où l'on peut supposer que résident les ouvriers qui ne sont pas logés dans la cité ouvrière, il remporte la totalité des 41 voix exprimées à Lognes, 188 voix sur 200 à Champs et 170 voix sur 215 à Torcy. Les résultats électoraux semblent bien refléter l'emprise paternaliste de Menier sur ses ouvriers.

Sa victoire s'explique sans aucun doute par ses ressources notablières locales et par la notoriété qu'il a acquise au niveau national, mais aussi par l'argent qu'il a pu investir dans la campagne. Ses adversaires dénoncent le recours à des agents électoraux privés et l'accusent, sans qu'il soit possible de vérifier l'authenticité de leurs attaques, d'avoir acheté des voix. Pour les partisans de Jozon, l'élection du 20 février marquerait ainsi la victoire de l'argent sur les convictions. Ils reprochent à Menier, « faiseur de réclames⁵⁴ », d'avoir importé dans la lutte électorale les techniques qui ont fait son succès en matière commerciale : « Il n'est, nous le voyons, point de place que ne puisse ambitionner un homme, si incapable qu'il soit, dès qu'il lui est possible de semer l'argent à pleines mains. [...] Vraiment le niveau de la moralité publique dans notre pays est tombé bien bas, puisqu'il ne s'élève pas au-dessus de la poche des acheteurs⁵⁵. » En octobre 1877, après la dissolution provoquée par le maréchal Mac Mahon, Menier l'emporte de nouveau, cette fois-ci contre le bonapartiste Édouard André, avec une majorité encore plus confortable (15 619 voix contre 6 407)⁵⁶.

Illégitimité et légitimation de la compétence politique des industriels et des commerçants

Menier parvient à ses fins en se faisant élire député⁵⁷. Toutefois, la rapidité de son ascension politique déclenche de nombreuses controverses. L'irruption de ce chocolatier dans l'espace politique provoque incompréhension, sarcasmes et accusations, de la part des monarchistes et des bonapartistes, mais aussi de certains républicains. On peut comprendre les attaques portées contre Menier dans les années 1870 comme autant d'injonctions à la justification⁵⁸. Alors que

54. *Journal de Seine-et-Marne*, 23 février 1876, cité par Logre (B.), *Jozon-Menier...*, *op. cit.*, p. 100.

55. *Le publicateur de l'arrondissement de Meaux*, 24 février 1876, cité dans *ibid.*, p. 71.

56. Marrey (B.), *Un capitalisme idéal*, *op. cit.*, p. 145.

57. Le titre de cette troisième partie fait référence à Offerlé (M.), « Illégitimité et légitimation du personnel politique ouvrier en France avant 1914 », *Annales ESC*, 4, 1984.

58. La trajectoire de Menier et les controverses qu'elle suscite peuvent être analysées au regard de la discordance des échelles de grandeur entre la cité marchande et la cité politique, et de la nécessité pour Menier de moduler ses discours de justification selon les sphères qu'il investit, cf. Boltanski (L.), Thévenot (L.), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.

le processus de professionnalisation du métier politique est en marche, la prétention de Menier à circuler entre le monde des affaires, de la science et de la politique surprend et irrite ses contemporains.

Un homme d'affaires économiste ?

Pour accroître la légitimité de sa parole politique et de son projet fiscal, Menier s'efforce de placer ses réflexions sous le signe de la science et de l'économie politique. L'impôt sur le capital marquerait selon lui l'avènement d'un régime fiscal rationnel, à la fois simple, juste et efficace. Cela suffit-il cependant à faire de lui un savant ? La prétention de l'industriel à naviguer entre les mondes de la pratique et de la théorie suscite les résistances des représentants officiels de la discipline économique. La Société d'économie politique, fondée en 1842, d'inspiration libérale, prétend détenir seule le pouvoir de tracer la frontière entre ce qui relève de l'économie savante et de la pratique économique⁵⁹. Pour la plupart des économistes de l'époque (Joseph Garnier, Michel Chevalier, Paul Leroy-Beaulieu) qui discutent le projet de l'impôt sur le capital en 1872 puis en 1875, Menier est au mieux un bricoleur farfelu, au pire un imposteur.

Lors de la séance de la Société d'économie politique du 5 mars 1875, Joseph Garnier reproche à Menier de faire croire que l'économie pourrait être l'affaire de tous, alors qu'elle doit rester, selon lui, l'apanage d'une élite éclairée. Il regrette ainsi que :

« Monsieur Menier ait pris une formule à double entente, comme qui dirait démocratiquement jésuitique, pour plaire au gros public, lequel voit dans l'impôt sur le capital quelque chose de plus progressiste que l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire l'impôt sur les capitalistes ou les riches. [...] C'est là un moyen d'orateur voulant plaire à une foule ignorante ; mais ce n'est pas un moyen digne d'un esprit sérieux, quelque radicale que soit sa manière de voir en matière d'impôt⁶⁰. »

Les tenants de l'orthodoxie économique reprochent ainsi à Menier de vouloir vulgariser la science économique pour assouvir ses ambitions politiques. L'industriel dénonce cette forme de monopolisation corporatiste du discours économique. Il estime, en tant qu'industriel, avoir une expérience suffisante des affaires pour être fondé à formuler des jugements théoriques sur les mécanismes économiques.

Contre les économistes de la chaire, qui n'ont qu'une connaissance abstraite de leur sujet, Menier défend la compétence et l'expertise des hommes de la pratique, en prise directe avec la réalité des affaires⁶¹. Il se réfère au contexte anglais, où la frontière entre théorie et pratique paraît moins rigide. Il reçoit en

59. Le Van Lemesle (L.), *Le Juste ou le Riche. L'enseignement de l'économie politique, 1815-1950*, Paris, CHEFF, 2004.

60. Menier (É.-J.), *La Société d'économie politique et l'impôt sur le capital*, Paris, Plon, 1875, p. 13.

61. Sur la question de l'expertise économique des industriels et des commerçants au XIX^e siècle, cf. Lemerrier (C.), *Un si discret pouvoir. Aux origines de la Chambre de commerce de Paris, 1803-1853*, Paris, La Découverte, 2003.

1875 le soutien d'un journaliste du *Manchester Guardian* qui s'étonne du mépris avec lequel les représentants officiels de l'économie politique traitent le fabricant de chocolat : « C'est une des singularités les plus étranges des Français de n'admettre jamais la compétence de la même personne dans deux branches différentes des arts ou des sciences⁶². » La même année, Menier est élu membre du prestigieux Cobden Club, cénacle des économistes libre-échangistes anglo-saxons. Il compense ainsi, par cette distinction obtenue en Angleterre, le déficit de reconnaissance symbolique auquel il est confronté en France. Il sort cependant progressivement de son isolement, puisque des membres éminents de l'école libérale, comme Frédéric Passy et Jean-Gustave Courcelle-Seneuil, rejoignent la ligue qu'il crée en 1879, moins par adhésion au projet d'impôt sur le capital que par soutien à ses convictions libre-échangistes.

L'objectif de Menier est de fonder une « économie politique démocratique⁶³ », qui puisse être comprise et débattue par tous les citoyens, et qui prenne en compte les intérêts des industriels, des commerçants et des ouvriers. L'originalité de son discours tient à la fusion qu'il opère entre le langage républicain et le langage des affaires et du commerce. Il est en effet convaincu de la possibilité de penser et de dire les notions abstraites de la théorie économique en les réconciliant avec la démarche pragmatique des industriels et des commerçants. Cet objectif suppose d'inventer une langue pour parler de l'impôt en des termes intelligibles par tous et d'employer des modes efficaces de diffusion des idées économiques. Dès 1871, dans sa brochure consacrée à l'indemnisation des victimes de la guerre franco-prussienne, il affirme vouloir « parler de ces questions dans le langage qui convient à tout négociant, à un armateur qui pratique utilement dans les affaires personnelles toutes ces données, qu'il croit parfaitement applicables aux affaires de tout le monde⁶⁴ ». Il s'efforce de traduire les idées de République, de nation et de solidarité dans le langage des entrepreneurs privés. La nation n'est alors rien d'autre qu'un « grand syndicat d'intérêts » dont le gouvernement est le « gérant », l'impôt représentant « la mise en valeur et les frais généraux d'exploitation du capital national⁶⁵ ». Contre une langue politique qui exclut par l'abstraction de ses catégories, Menier propose un discours qui assimile la nation à une grande entreprise et qui n'aperçoit, entre la gestion des affaires privées et le gouvernement de la Cité, qu'une différence d'échelle, et non de nature⁶⁶.

62. Menier (É.-J.), *La Société d'économie politique...*, op. cit., p. 128.

63. *Ligue permanente pour la défense des intérêts des contribuables et des consommateurs*, Paris, 1880, p. 2.

64. Menier (É.-J.), *Des indemnités aux victimes de la guerre...*, op. cit., p. 8.

65. Menier (É.-J.), *Conférence sur la réforme fiscale, faite à Paris-Passy, le lundi 2 mars 1874*, Paris, Plon, 1874, p. 9.

66. « Habituaons-nous à considérer les diverses nations comme de grandes compagnies industrielles, comme de grandes usines. Dans le domaine de la production, c'est l'usine la mieux organisée, la mieux administrée, celle qui sait le mieux utiliser les hommes et les choses, qui l'emporte sur les autres » (Menier (É.-J.), *Application de l'impôt sur le capital fixe*, Paris, Plon, 1875, p. 24).

Un patron progressiste ?

Une deuxième controverse porte sur la sincérité de l'engagement républicain de Menier. Comment l'un des industriels les plus riches de l'époque, qui n'a jamais véritablement critiqué le pouvoir bonapartiste dans les années 1860, peut-il épouser des opinions politiques progressistes ? La méfiance provient en premier lieu des rangs des républicains eux-mêmes. Gambetta refuse les premières propositions faites par Menier en 1872 de financer le journal *La République française*, de peur de s'aliéner, par une alliance qui semblerait contre-nature, le soutien de son électorat belleveillois. « La situation politique de Monsieur Menier ne paraît pas assez claire », indique un rapport de police⁶⁷. Les adversaires de l'industriel rappellent en effet tout au long des années 1870 des anecdotes sur sa bonne entente avec les autorités du second Empire. On lui reproche d'avoir accepté en 1861 d'être décoré de la légion d'honneur et d'avoir ainsi associé son nom à la gloire économique du régime défunt. Menier est ainsi sommé de justifier son absence d'engagement public en faveur du républicanisme sous le second Empire. Sa ligne de défense consiste à présenter son activité professionnelle, la fabrication et la commercialisation du chocolat, comme une contribution à la démocratisation de l'économie. En mettant à la portée de tous des biens de consommation autrefois réservés à une mince élite, Menier aurait agi avec le souci d'améliorer le confort et le bien-être des classes laborieuses. Cette œuvre économique aurait des implications politiques, puisque c'est au nom de l'intérêt général et non de ses intérêts particuliers que l'entrepreneur de Noisiel aurait bâti son empire commercial. Menier se justifie *a posteriori* de s'être préoccupé uniquement de la gestion de son usine sous l'Empire, car c'était, selon lui, la meilleure manière de continuer à agir au nom du bien commun sous le régime autoritaire de Napoléon III : « Pendant les vingt ans d'empire, rassasiés de chimères, comprenant l'inanité des déclamations sentimentales qui retentissaient sans cesse à nos oreilles depuis Chateaubriand, nous nous sommes repliés sur nous-mêmes, acharnés à l'étude, au travail⁶⁸. »

Les polémiques les plus violentes opposent Menier aux conservateurs, qu'ils soient monarchistes ou bonapartistes⁶⁹. Les attaques portent sur l'écart entre le statut social de Menier, industriel richissime, et sa prétention à défendre les droits et les intérêts des ouvriers. L'utilisation politique par Menier de sa popularité auprès des employés de son usine de Noisiel, et donc plus largement de sa capacité à parler au nom des travailleurs, est dénoncée par ses adversaires. L'inspecteur de police chargé d'enquêter sur lui en 1872, à une époque où les républicains sont sous la surveillance des autorités, minimise les conséquences

67. APP, BA 917, rapport du 22 août 1872.

68. Menier (É.-J.), « La politique productive », *La Réforme économique*, 1, 1875, p. 14.

69. Cf. notamment la polémique qui l'oppose au comte Albert de Mun : Menier (É.-J.), *À Monsieur le comte de Mun. Lettre signée et datée de Noisiel, 12 novembre 1873, 1874.*

de sa conversion au radicalisme, estimant que Menier agirait plus par opportunisme que par conviction :

« Des renseignements ont, du reste, été fournis sur son compte par plusieurs correspondants et je crois, en raison de la fluctuation des idées du sieur Menier, du mobile qui le fait agir et surtout de la grande fortune qui forcément le maintiendrait dans le parti de l'ordre, qu'il serait prudent de ne pas pousser les investigations plus loin⁷⁰. »

La position des enquêteurs, partagée par les élites conservatrices, repose sur l'idée selon laquelle les affiliations sociales prévalent sur les logiques de regroupement politique. Cette interprétation déterministe, qui lie directement les prises de position politiques aux intérêts particuliers, explique les accusations d'arrivisme portées contre Menier, dont l'unique motivation serait la course aux honneurs politiques (« sans opinion bien arrêtée, le sieur Menier n'en a d'autre que celle qui lui permettrait d'arriver à conquérir les emplois qu'il convoite⁷¹ »).

Qu'un riche industriel puisse afficher des convictions républicaines n'entre tout simplement pas dans les schèmes cognitifs des conservateurs et des enquêteurs. Ces derniers présupposent en effet qu'un homme d'affaires, mû dans ses activités privées par le désir de maximiser son profit, adopte nécessairement la même attitude dans l'arène politique. La façon dont Menier s'approprie les valeurs politiques républicaines serait par conséquent purement instrumentale et stratégique, à distance de toute éthique de conviction. À l'inverse, Menier défend une conception de l'engagement républicain qui rompt avec l'opposition entre les intérêts matériels d'une part et les doctrines et les valeurs politiques d'autre part. Ce faisant, il répond aux critiques de ses adversaires par une stratégie discursive de montée en généralité qui érige sa trajectoire personnelle en exemple d'une nouvelle manière de faire de la politique. C'est au nom de son expérience pratique d'industriel et de négociant, guidé par les principes du libre-échange et de la démocratisation de la consommation, qu'il légitime sa prétention à s'impliquer dans les affaires politiques.

Un chocolatier parlementaire ?

Une dernière série de controverses porte sur le mélange des rôles auquel se prêterait l'industriel et sur l'incompatibilité supposée entre sa profession et la dignité requise par l'exercice de fonctions publiques. « De quoi se mêle-t-il ? Qu'il reste donc à faire son chocolat ! », tels sont les mots que ne cessent d'adresser à Menier ceux qui considèrent que les sphères économiques, politiques et scientifiques doivent rester cloisonnées⁷². Une première fois en 1873, sa

70. APP, BA 1179, rapport du 18 novembre 1872.

71. APP, BA 1179, rapport du 15 novembre 1872.

72. Menier rapporte lui-même ces accusations et s'efforce de nombreuses reprises de justifier sa capacité à conjuguer activité industrielle, investissement politique et production savante. Cf. par exemple Menier (É.-J.), *Théorie et application de l'impôt sur le capital*, Paris, Plon, 1874, p. 25.

nomination aux fonctions de ministre plénipotentiaire du Nicaragua, pays où il possède une plantation, auprès du gouvernement français provoque une réaction hostile. Le ministère des Affaires étrangères l'invite à y renoncer, sa profession de commerçant n'étant pas jugée compatible avec la carrière diplomatique⁷³. Après son élection à la chambre des députés, c'est sa légitimité à intervenir dans l'arène parlementaire qui est mise en cause. Ainsi, lors de la présentation de son amendement visant à créer un impôt sur le capital à la tribune de la chambre le 9 décembre 1876, l'industriel de Noisiel est sans cesse interrompu par les huées venues des bancs bonapartistes, notamment du député Paul de Cassagnac, qui visent à le discréditer au cri de « Cacao ! Cacao ! ». L'évocation de la profession du député est censée délégitimer sa parole politique. Menier répond fièrement à ses détracteurs en présentant la République comme le régime des travailleurs, contre l'oisiveté des élites aristocratiques :

« M. le Président : Monsieur Menier se plaint, avec raison, d'être interrompu depuis le commencement de son discours. Je vous prie, Messieurs, de vous abstenir de ces interruptions, et surtout de ces allusions à la profession de l'orateur.

M. Menier : Cette profession, j'en suis fier ! (Très bien ! très bien ! à gauche) Oui, je suis fabricant de chocolat, et, je m'en honore. J'ai quatre fils que j'éleve pour qu'ils soient fabricants de chocolat, et qu'ils ne fassent pas autre chose. (Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre) Je ne rougis pas de travailler, et, pas plus que moi, mes enfants n'en rougissent. (Nouveaux applaudissements)⁷⁴ »

La légitimation de la compétence politique des industriels et des commerçants est ainsi l'enjeu principal de cette controverse. Nouveau venu dans l'arène parlementaire, Menier n'en maîtrise pas les codes ni les subtilités. Lors de cette même séance de décembre 1876, agacé par les railleries provenant des bancs bonapartistes, il commet l'erreur de s'en prendre directement à Paul de Cassagnac, alors que les usages parlementaires veulent qu'on ne s'adresse pas individuellement aux députés. Rappelé à l'ordre, il doit présenter ses excuses et reprendre, confusément, l'exposé de son projet. Le 14 décembre, il accepte de retirer son amendement, à la demande du ministre des Finances Léon Say. Il devra reconnaître quelques mois plus tard sa naïveté politique. Alors que le ministre lui avait promis, en échange du retrait de son amendement, de faire procéder à une nouvelle évaluation de la propriété bâtie et non bâtie, Menier constate que rien n'a été engagé par les services du ministère des Finances⁷⁵.

73. APP, BA 1179, extrait du *Globe*, 8 février 1873.

74. *Journal officiel de la République française*, séance du 9 décembre 1876, p. 9183.

75. Menier (É.-J.), « Lettre à M. Talandier. La réforme fiscale », *La Réforme économique*, 1^{er} juin 1878.

Plus largement, ce sont les manières, le style et l'habitue du « nouveau riche » qui alimentent les moqueries et les épigrammes dans les années 1870. Derrière le combat pour la reconnaissance de la compétence politique des industriels et des commerçants se joue un conflit entre anciennes et nouvelles élites. Menier est sans cesse renvoyé à ses origines professionnelles par les représentants de l'aristocratie foncière, inquiets de la montée en puissance de la bourgeoisie industrielle et commerçante et de l'entrée de celle-ci sur la scène politique. En ridiculisant ses « grâces boutiquières⁷⁶ », les adversaires de Menier tentent de minimiser l'importance et le sérieux de ses projets et de l'enfermer dans le rôle du parvenu, inadapté aux règles et aux usages de la joute parlementaire. La critique politique se double donc d'une critique sociale, lorsque les nécrologies soulignent par exemple le « mauvais goût » avec lequel Menier aurait aménagé son hôtel particulier ou rapportent la rumeur selon laquelle il aurait recruté un « larbin ducal » pour s'initier aux bonnes manières⁷⁷.

Les désillusions parlementaires de Menier le conduisent à fonder en 1879 une Ligue permanente pour la défense des intérêts des contribuables et des consommateurs. L'incapacité des républicains à mener à bien la réforme fiscale qu'ils promettent depuis 1870 appelle selon Menier et Yves Guyot d'autres modes d'action pour peser sur l'opinion publique et réunir, en dehors de l'arène parlementaire, tous les partisans d'une diminution des droits indirects sur la consommation et des droits de douane⁷⁸. Créée sur le modèle de la ligue libre-échangiste de Cobden, la ligue de Menier vise à représenter les intérêts de deux figures, le consommateur et le contribuable, oubliées par la démocratie parlementaire : « C'est parce que les intérêts des consommateurs et des contribuables sont les intérêts de tout le monde qu'on les néglige : personne ne prend leur défense ; on les abandonne, parce que chacun ne voit que son intérêt immédiat⁷⁹. » Composée de députés républicains (Menier, Pascal Duprat, Jean David, Daniel Wilson), de publicistes (Yves Guyot, Jean-Gustave Courcelle-Seneuil, Gustave de Molinari), de représentants du monde économique et d'élus du conseil municipal de Paris, la ligue organise des conférences, publie des brochures et dépose, à la chambre ou au conseil municipal de Paris, des propositions de réformes pour obtenir la suppression des octrois et de l'impôt sur les boissons. Peu de temps avant sa mort, Menier parvient ainsi à imposer l'usage d'une nouvelle catégorie, en faisant du « contribuable » une figure concurrente de celle du « citoyen » dans l'espace public. À la toute fin du XIX^e siècle, les républicains libéraux hostiles aux projets d'impôt sur le revenu et à la croissance de l'État ressusciteront cette forme de mobilisation, dont Menier

76. Nécrologie parue dans le *Mot d'ordre*, 22 février 1881.

77. *Ibid.*

78. Guyot (Y.), « Les réformes économiques de la nouvelle assemblée », *La Réforme économique*, 15 mars 1876.

79. Menier (É.-J.), « Contribuables et consommateurs », *La Réforme économique*, 15 mars 1879, p. 983.

fut l'initiateur dans les années 1870⁸⁰. L'entrée en politique de l'industriel de Noisiel, en dépit de l'échec de sa proposition en faveur de la création d'un impôt sur le capital et des résistances qu'elle suscite, produit donc des effets durables dans l'espace politique, en inscrivant la mobilisation « au nom des contribuables » comme l'une des voies possibles d'expression des intérêts⁸¹.

Conclusion

Émile-Justin Menier s'éteint précocement le 17 février 1881. Deux ans plus tôt, il avait adressé à ses électeurs son « testament politique », conscient que son état de santé l'empêcherait de briguer un nouveau mandat. Il affirmait à cette occasion que son principal regret était de « ne pas avoir vu se réaliser le commencement de la réforme de l'impôt que je poursuis et continuerai à poursuivre⁸² ». Léon Gambetta, avec qui il eut des rapports alternant entre l'intimité et la rivalité, lui rend hommage à la chambre, tout en soulignant la dimension utopique de ses idées : « Tout le monde appréciait les qualités de cœur, de passion généreuse qu'il apportait dans la bienfaisance, qu'il mettait au service d'idées philanthropiques, et l'ardeur juvénile avec laquelle il poursuivait la réalisation d'idées qui, pour ne pas être acceptées par ses collègues, n'en étaient pas moins inspirées par la plus haute générosité sociale⁸³. » Si l'on reconnaît à Menier d'avoir agi en vue de nobles intentions, on lui dénie le sérieux et la rigueur qu'exige l'exercice de la profession politique. Il reste, à cet égard, un nouvel entrant, dont l'idéalisme et la naïveté tranchent avec les habitudes de compromis et d'attentisme qui distinguent les parlementaires aguerris. Du côté de ses adversaires politiques, on s'efforce, « en séparant les deux hommes qui se trouvaient en lui », comme l'écrit le journal conservateur *Le Gaulois*, de saluer sa réussite économique tout en déplorant qu'il eût été saisi par la « passion de la politique⁸⁴ ». Qu'ils soient républicains ou conservateurs, les professionnels de la politique ne peuvent s'empêcher de porter un jugement dédaigneux sur la brève carrière électorale de l'industriel chocolatier.

Jouissant d'un prestige économique et social élevé mais d'une légitimité politique nulle au début des années 1870, Émile-Justin Menier a développé des stratégies multiformes de conversion de ses ressources entrepreneuriales en ressources électorales et politiques. Son succès aux élections de 1876 s'explique

80. Le Béguec (G.), « Le moment de l'alerte fiscale : la ligue des contribuables », in Pierre Guillaume, dir., *Regards sur les classes moyennes*, Talence, MSHA, 1995.

81. Chatriot (A.), Chessel (M.-E.), Hilton (M.), dir., *Au nom du consommateur. Consommation et politique en Europe et aux États-Unis au XX^e siècle*, Paris, La Découverte, 2004.

82. APP, BA 1179, 28 octobre 1879.

83. Propos de Gambetta à la chambre, reproduit dans *Le Briard*, sans date, service du patrimoine de la mairie de Noisiel.

84. Nécrologie d'Émile-Justin Menier, par Spectator, *Le Gaulois*, 18 février 1881.

par sa capacité à combiner une implantation locale forte avec un accès direct au centre du pouvoir. Ses ressources financières et matérielles l'ont évidemment considérablement aidé, aussi bien dans la construction de sa réputation de patron-philanthrope que dans son insertion dans les milieux républicains parisiens. Pour autant, l'opération de conversion à laquelle il s'est livré ne se résume pas à une banale histoire du pouvoir de l'argent en politique. L'entreprise de justification de sa compétence politique et de la sincérité de son engagement républicain s'est aussi jouée dans le registre des idées et des symboles. Menier a prétendu incarner une nouvelle figure de la réussite, annonciatrice de l'entrée en politique des industriels et des commerçants et de leur ralliement à la République. S'adaptant aux valeurs et aux règles spécifiques de l'arène politique, il a également contribué à les transformer. Il s'est attaché à justifier la nécessité pour la République de lier ensemble liberté politique et liberté économique, et d'intégrer les professionnels de l'économie dans le processus de décision politique. Il a enfin contribué à la production et à la diffusion de l'idéologie républicaine, en inventant, à partir de ses expériences d'industriel libre-échangiste, de patron philanthrope et d'économiste pratique, une forme originale d'expression et de mobilisation des intérêts en politique.

Nicolas DELALANDE est ATER au Collège de France et doctorant rattaché à l'Institut d'histoire moderne et contemporaine (IHMC – ENS/CNRS).

nicolas.delalande@yahoo.fr

Il termine une thèse d'histoire intitulée *Le consentement des citoyens à l'impôt. Essai d'histoire sociale et politique des formes d'acceptation et de contestation de l'impôt en France sous la III^e République*. Ses recherches portent sur l'histoire des relations entre l'État et les citoyens aux XIX^e et XX^e siècles, sur l'histoire de la confiance et sur les formes de représentation et de mobilisation des intérêts économiques. Il a notamment publié : « Histoire sociale et économique du Léviathan britannique : État, société et impôt en Grande-Bretagne aux XIX^e et XX^e siècles », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 54 (1), 2007 ; « Tax Reform in Early Twentieth Century France : the Politics and Techniques of Redistribution », *British Tax Review*, 3, 2007 ; « Le recouvrement de l'impôt en France de 1848 à 1907 : les usages sociaux et politiques de la violence et de la conciliation », in Caron (J.-C.), Chauvaud (F.), Fureix (E.), Luc (J.-N.), dir., *Entre violence et conciliation. La résolution des conflits sociopolitiques en Europe au XIX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.